



# Conférence des États Parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Distr. générale  
9 septembre 2011  
Français  
Original: anglais

## Rapport du Groupe d'examen de l'application sur les travaux de la reprise de sa deuxième session, tenue à Vienne du 7 au 9 septembre 2011

### I. Introduction

1. À sa deuxième session, tenue à Vienne du 30 mai au 2 juin 2011, le Groupe d'examen de l'application a décidé de reprendre sa session pendant trois jours pour poursuivre ses débats.

### II. Questions d'organisation

#### A. Ouverture de la session

2. Le Groupe a repris sa deuxième session à Vienne du 7 au 9 septembre 2011.

3. La reprise de la deuxième session du Groupe a été présidée par John Brandolino (États-Unis d'Amérique). Le Président a rappelé que le Groupe avait tenu la première partie de sa deuxième session du 30 mai au 2 juin et amorcé la deuxième année du cycle d'examen par un tirage au sort des États parties chargés des examens de pays au titre de la deuxième année. Il a noté que l'ordre du jour provisoire et la proposition d'organisation des travaux figuraient dans le document publié sous la cote CAC/COSP/IRG/2011/1/Add.1. L'ordre du jour provisoire avait été adopté par le Groupe à sa deuxième session et la proposition d'organisation des travaux avait été établie par le secrétariat conformément aux orientations fournies par le Groupe.

4. Le Directeur de la Division des traités a accueilli les participants à la reprise de la deuxième session du Groupe. Des États Membres avaient pris des mesures fermes et décisives dans le sens de la ratification et de l'application de la Convention. Le Directeur a noté qu'à mesure que le processus d'examen de pays livrait ses premiers enseignements, le secrétariat relevait les informations, bonnes pratiques, problèmes et besoins d'assistance technique qui avaient été identifiés. Il a exhorté les États parties à continuer de faire part de leur expérience concernant le processus d'examen et les efforts menés en vue de l'application de la Convention.



## **B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

5. Le 7 septembre, le Groupe d'examen de l'application a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Questions d'organisation:
  - a) Ouverture de la reprise de la session;
  - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption.
3. Assistance technique.
4. Questions financières et budgétaires.
5. Autres questions.
7. Adoption du rapport du Groupe d'examen de l'application sur les travaux de la reprise de sa deuxième session.

## **C. Participation**

6. Les États parties à la Convention ci-après étaient représentés à la reprise de la deuxième session: Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Belgique, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Guinée-Bissau, Haïti, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Lesotho, Liban, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

7. L'Union européenne, organisation régionale d'intégration économique partie à la Convention, était également représentée.

8. À la reprise de sa première session, le Groupe avait décidé que, à sa deuxième session, les États signataires et les États dotés du statut d'observateur seraient invités à participer aux débats qu'il était prévu de consacrer aux points de l'ordre du jour relatifs à l'assistance technique et aux questions financières et budgétaires les 1<sup>er</sup> et 2 juin 2011, respectivement. À la fin de la première partie de sa deuxième session, le Groupe était convenu que, dans l'attente d'une décision de la Conférence

des États parties sur la participation des observateurs, des invitations à la reprise de la deuxième session du Groupe seraient envoyées aux États signataires et aux États dotés du statut d'observateur de la même manière que pour la deuxième session.

9. Les États signataires de la Convention ci-après étaient représentés par des observateurs: Allemagne, Arabie Saoudite, Japon et République tchèque.

10. Oman, État doté du statut d'observateur, était également représenté.

11. La Palestine, entité ayant une mission permanente d'observation auprès de l'Organisation des Nations Unies, était également représentée par un observateur.

12. Toujours à la reprise de sa première session, le Groupe avait décidé que, à sa deuxième session, les organisations intergouvernementales, les services du Secrétariat, les organes, fonds et programmes des Nations Unies, les instituts du réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, les institutions spécialisées et les autres organismes du système des Nations Unies seraient invités à participer aux débats qu'il était prévu de consacrer au point de l'ordre du jour relatif à l'assistance technique le 1<sup>er</sup> juin et le matin du 2 juin 2011. À la fin de la première partie de sa deuxième session, le Groupe était convenu que, dans l'attente d'une décision de la Conférence sur la participation des observateurs, des invitations à la reprise de la deuxième session du Groupe seraient envoyées à ces entités de la même manière que pour la première partie de la deuxième session.

13. Les services du Secrétariat, les programmes des Nations Unies et les instituts du réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale ci-après étaient représentés par des observateurs: Bureau des services de contrôle interne, Commission des Nations Unies pour le droit commercial international et Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

14. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées par des observateurs: Académie internationale de lutte contre la corruption, Organisation internationale de police criminelle et Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique.

15. L'Ordre souverain de Malte, entité ayant un bureau d'observateur permanent au Siège, était représenté.

### **III. Examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption**

16. Le Secrétaire de la Conférence a souhaité la bienvenue aux participants à la reprise de la deuxième session et noté avec satisfaction que de nombreuses délégations comprenaient les points focaux des États examinés, ainsi que les experts des États qui conduisaient ces examens au titre des première et deuxième années du cycle d'examen en cours. Il les a remerciés de leur participation active, de leur engagement et de la qualité de leur travail dans le cadre du processus d'examen, qui commençait à porter ses fruits. Il a également souhaité la bienvenue aux nouveaux États parties qui avaient ratifié la Convention ou y avaient adhéré, portant ainsi le nombre de Parties à 154.

17. S'agissant du processus, le Secrétaire a fourni des informations actualisées concernant la note du Secrétariat intitulée "Examens de pays: enseignements tirés de la première année du cycle d'examen en cours" (CAC/COSP/IRG/2011/2) et présenté un document de séance actualisé relatif au délai moyen nécessaire pour les examens de pays réalisés pendant la première année du cycle d'examen en cours (CAC/COSP/IRG/2011/CRP.3/Rev.1). Il a prié instamment tous les États parties qui n'avaient pas encore communiqué leur liste d'experts gouvernementaux de s'acquitter de cette obligation.

18. S'agissant de l'état d'avancement des examens au titre de la première année, 24 États parties examinés avaient, en avril 2011, envoyé leur réponse complète à la liste de contrôle pour l'auto-évaluation. Quarante-quatre des 49 États parties examinateurs avaient présenté les résultats de leur examen préalable au secrétariat pour qu'il les communique à l'État partie examiné; 15 d'entre eux les avaient présentés dans un délai d'un mois comme le prévoyaient les lignes directrices. Vingt visites de pays et une réunion conjointe à Vienne avaient été organisées et deux autres visites de pays avaient été planifiées. Quatre résumés analytiques avaient été achevés et 12 autres devaient l'être avant la quatrième session de la Conférence.

19. Concernant le calendrier des examens pour la première année, le Secrétaire a informé le Groupe des délais moyens qui avaient été nécessaires pour réaliser les diverses étapes du processus d'examen avant la finalisation des rapports de pays et des résumés analytiques. Pour la deuxième année du cycle d'examen, il a présenté des statistiques sur le nombre de pays qui avaient désigné des experts gouvernementaux et des points focaux pour les 41 examens et souligné que dans plusieurs cas, les noms n'avaient toujours pas été reçus, ce qui retardait le lancement du processus d'examen. Il a également présenté au Groupe des informations actualisées sur les cours de formation à l'intention des experts gouvernementaux qui participaient à la deuxième année du cycle d'examen en cours.

20. Le Secrétaire a expliqué que les rapports thématiques sur l'application (CAC/COSP/IRG/2011/CRP.5 et 6) étaient structurés par thèmes et contenaient des exemples de bonnes pratiques tels qu'indiqués dans les examens de pays. Ces rapports seraient présentés à la Conférence à sa quatrième session dans toutes les langues officielles. Le Secrétaire a noté que, malgré le nombre relativement limité d'examens de pays, les rapports révélaient des tendances et des nuances en matière d'application qui méritaient d'être examinées attentivement et que les informations qui ressortaient des processus d'examen de pays constituaient une base solide pour les travaux d'analyse.

21. Des orateurs ont fait part de leur expérience tirée des première et deuxième années d'examen et noté que le Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption avait déjà produit des résultats tangibles et utiles. Ils ont réitéré leur engagement à l'égard du Mécanisme et estimé que ce dernier constituait un pilier fondamental de l'application de la Convention. Ils ont souligné qu'un engagement fort à l'égard du Mécanisme s'inscrivait dans l'engagement des États parties à la Convention et que le Mécanisme avait permis de faire bien mieux connaître la Convention et d'appuyer les efforts des pays en vue de son application.

22. Un certain nombre d'orateurs se sont référés à la documentation fournie par le secrétariat sur les enseignements tirés de la première année du premier cycle d'examen. Ils ont noté avec préoccupation que, pour la plupart des examens de pays, les délais indicatifs prévus par les Lignes directrices à l'usage des experts gouvernementaux et du secrétariat pour la conduite des examens de pays n'avaient pas été respectés. Des orateurs ont exhorté les États parties à redoubler d'efforts pour respecter ces délais. Cela était également important pour garantir que tous les examens relatifs aux chapitres III et IV soient achevés avant la fin du cycle. À cet égard, les États qui ne l'avaient pas encore fait ont été instamment priés de s'acquitter de leurs obligations fondamentales au titre du Mécanisme, à savoir communiquer leur liste d'experts gouvernementaux et désigner leurs points focaux en temps voulu.

23. Des orateurs ont examiné des moyens de mener les examens de pays en respectant les délais indicatifs à l'avenir. Il a notamment été souligné que le tirage au sort des États parties examinés était fait pour les quatre années afin de permettre aux États de s'organiser à l'avance. Des orateurs ont encouragé les États à commencer tôt à remplir la liste de contrôle pour l'auto-évaluation. Les experts gouvernementaux ont été engagés à tenir compte des délais convenus lorsqu'ils formulaient leurs observations sur la documentation soumise. Le secrétariat devrait continuer à recevoir tout l'appui possible, notamment pour la traduction des documents. Tout en reconnaissant et réaffirmant l'importance des voies de communication officielles, un certain nombre d'orateurs ont insisté sur le fait que la communication directe entre les points focaux et les experts gouvernementaux conformément aux termes de référence pouvait considérablement accélérer et faciliter les procédures d'examen.

24. Le Président a informé le Groupe que les États parties ci-après n'avaient pas ou pas entièrement appliqué le paragraphe 21 des termes de référence qui demandait à chaque État partie de désigner des experts gouvernementaux aux fins du processus d'examen et de communiquer au secrétariat des informations sur leur origine professionnelle, le poste qu'ils occupaient, les fonctions et activités pertinentes qu'ils exerçaient et leurs domaines de compétence: Antigua-et-Barbuda, Bahreïn, Botswana, Congo, Dominique, Émirats arabes unis, Gabon, Géorgie, Guyana, Honduras, Inde, Islande, Kirghizistan, Libéria, Mauritanie, Mozambique, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Seychelles, Timor-Leste et Vanuatu.

25. Certains orateurs ont estimé que les délais étaient ambitieux. Toutefois, un certain nombre d'orateurs ont noté qu'au fur et à mesure que le Mécanisme avançait et que les participants acquéraient de l'expérience, il serait plus facile de respecter les délais. Tout en reconnaissant la nécessité d'assurer l'établissement en temps voulu des réponses aux questions de la liste de contrôle, la qualité des rapports a été mentionnée comme un facteur décisif pour le succès d'un examen de pays. On a également noté que des exemples tirés de la jurisprudence et d'autres exemples d'application de la législation nationale devraient être fournis dans le cadre des réponses à la liste de contrôle.

26. S'agissant des résultats finals des examens, la question de l'homogénéité des résumés analytiques a été soulevée, plusieurs orateurs ayant précisé qu'ils approuvaient une certaine diversité dans les résumés. Un orateur a estimé que le suivi des éventuelles recommandations devrait être assuré.

27. Un orateur a attiré l'attention sur la nécessité qu'il y avait à ce que le Groupe poursuive les discussions sur la question de l'optimisation des pratiques concernant les missions de pays et de l'organisation de ces pratiques conformément aux termes de référence du Mécanisme.

28. Le Groupe a procédé au tirage au sort demandé par quatre États parties examinés car le processus d'examen ne pouvait pas commencer en raison de la non-communication par l'un des États parties examinateurs de la liste d'experts gouvernementaux ou de leurs coordonnées. Conformément à la pratique établie, il a procédé à un nouveau tirage au sort provisoire, étant entendu que si les États parties examinateurs précédemment tirés au sort ne s'étaient pas conformés aux exigences dans les deux semaines qui suivraient la fin de la reprise de sa session, les États examinateurs tirés au sort provisoirement prendraient leur place. Les nouveaux tirages au sort ont été menés comme suit: le Honduras a été tiré comme État partie examinateur provisoire pour la Colombie, la Mauritanie pour le Kazakhstan, l'Argentine pour l'Uruguay et le Guatemala pour l'Azerbaïdjan.

29. Le Groupe a étudié la possibilité de tenir une réunion pendant la quatrième session de la Conférence pour examiner les rapports thématiques sur l'application dans toutes les langues officielles et éventuellement formuler des recommandations à l'intention de la Conférence. Des orateurs ont fait référence aux rapports thématiques sur l'application des chapitres III et IV. Bien que ces documents s'appuient sur un nombre relativement faible de rapports, les orateurs ont souligné qu'ils donnaient un aperçu intéressant des efforts déployés. Plusieurs orateurs ont suggéré que de nouveaux éléments soient ajoutés dans les rapports thématiques, dont une analyse des besoins d'assistance technique et des additifs régionaux. Le Secrétaire a fait remarquer qu'il n'était pas prévu que ces rapports subissent d'importantes modifications d'ici à leur soumission finale à la Conférence en raison des délais à respecter pour la présentation des documents. Il a également indiqué que l'analyse et les additifs régionaux ne pouvaient pas être ajoutés à ce stade car les rapports de pays sur lesquels les rapports thématiques s'appuyaient ne concernaient pas un nombre suffisant de pays par région pour établir cette analyse. Des orateurs ont noté que les rapports seraient des analyses continues censées s'étoffer et évoluer au fur et à mesure que les examens seraient finalisés et que davantage d'informations seraient obtenues. Certains orateurs ont partagé l'avis exprimé quant à la structure et au contenu des rapports, se félicitant par exemple des encadrés présentant des bonnes pratiques et demandant qu'ils soient encore développés. Il a en outre été suggéré d'inclure des statistiques lorsque les informations étaient davantage quantitatives que qualitatives ainsi que des exemples tirés de la jurisprudence.

30. Le Groupe a décidé que, lors de la quatrième session de la Conférence, la poursuite de la reprise de sa deuxième session porterait sur les rapports thématiques et sur toute autre question en suspens. À cette fin, il souhaiterait pouvoir disposer des ressources de la Conférence pour organiser des sessions parallèles avec interprétation dans les six langues officielles. Il a recommandé que l'on prie le Bureau de la Conférence de modifier le programme de travail de la Conférence en conséquence.

#### IV. Assistance technique

31. Le Président a invité le Groupe à étudier la question de la fourniture d'assistance technique à l'appui de l'application de la Convention, pour satisfaire les besoins identifiés au moyen du Mécanisme. Le Secrétaire s'est félicité des débats du Groupe relatifs à l'assistance technique et a rappelé la proposition que l'Argentine avait présentée au Groupe pour examen, esquissant des questions touchant au rôle qu'il jouait en matière d'assistance technique dans le cadre du Mécanisme.

32. Le Groupe était saisi, pour examen, d'un document de séance sur l'assistance technique à l'appui de l'application de la Convention (CAC/COSP/IRG/2011/CRP.7) décrivant les activités menées, notamment les activités d'assistance législative et de renforcement des capacités au niveau national, ainsi que les outils fonctionnels et les produits d'information qui facilitaient la fourniture d'assistance technique. Un autre document avait été présenté au Groupe pour examen sur les activités d'assistance technique visant à satisfaire les besoins identifiés par les États parties pendant la première année du Mécanisme (CAC/COSP/IRG/2011/CRP.8). Ce document de séance présentait une gamme d'initiatives d'assistance technique envisagées pour répondre aux besoins actuels identifiés au moyen du Mécanisme. Le dernier document présenté était une note sur les communications reçues par le secrétariat de six États parties en réponse à une note verbale du 4 août 2011 concernant la fourniture d'assistance technique relative aux chapitres III (Incrimination, détection et répression) et IV (Coopération internationale) de la Convention.

33. Des orateurs se sont félicités des documents établis par le secrétariat, sur la base desquels une discussion préliminaire sur la fourniture d'assistance technique pouvait être menée. Étant donné que cette documentation n'était pas exhaustive et se fondait sur les réponses des États parties examinés au cours de la première année du Mécanisme, le Groupe accueillerait avec intérêt tous travaux d'analyse futurs qui s'inspireraient des rapports d'examen de pays achevés. Des orateurs se sont félicités en particulier des approches de la fourniture d'assistance technique à trois niveaux (mondial, régional et national) exposées par le secrétariat. Plusieurs orateurs ont estimé que le Groupe constituait le cadre tout désigné pour examiner l'approche au niveau mondial. Au niveau régional, plusieurs orateurs ont noté que les activités menées par d'autres organismes ou programmes régionaux ou sous-régionaux pourraient également intéresser la discussion. Concernant l'approche nationale, le Groupe a rappelé la résolution 3/4, dans laquelle la Conférence avait approuvé l'adoption d'une approche intégrée et coordonnée pour assurer l'exécution des programmes d'assistance technique sous la conduite des pays et axée sur les pays. Plusieurs orateurs ont fait part de leurs expériences en tant que prestataires d'assistance technique aux fins de l'application de la Convention et, entre autres, dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Il a été noté en particulier qu'une telle assistance englobait les interventions sur le plan normatif, les activités de renforcement des capacités et les activités d'appui sectoriel.

34. Le Groupe a rappelé que l'assistance technique faisait partie intégrante du Mécanisme et a réaffirmé que ses principes directeurs et caractéristiques, à savoir qu'il devait être transparent, efficace, non intrusif, non exclusif et impartial et n'établir aucune forme de classement, s'appliquaient également à la fourniture

d'assistance technique. Plusieurs orateurs ont souligné le rôle important que pouvaient jouer les signataires dans la fourniture d'une assistance technique et la nécessité de communiquer les informations pertinentes.

35. Le Groupe a noté la nature changeante des besoins d'assistance technique identifiés dans le cadre du processus d'examen ou d'autres moyens à l'aide de la liste de contrôle détaillée pour l'auto-évaluation. Un orateur a souligné qu'il fallait faire preuve de souplesse dans la manière d'identifier ces besoins. Le Groupe a reconnu l'importance de la coordination entre les donateurs, les autres prestataires d'assistance technique et les pays bénéficiaires pour tirer parti des ressources existantes, accroître l'efficacité, éviter les doublons et répondre aux besoins d'assistance technique des pays bénéficiaires. Il a en outre été noté que la liste de contrôle détaillée pour l'auto-évaluation permettait d'identifier les programmes d'assistance technique passés ou existants. Le portail TRACK (Tools and Resources for Anti-Corruption Knowledge), pouvait également faciliter la diffusion d'informations sur les besoins et la fourniture d'assistance technique. Un orateur a noté que l'Académie internationale de lutte contre la corruption pouvait aussi être une ressource importante en matière de formation. Les initiatives conjointes de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et du Programme des Nations Unies pour le développement visant à fournir une assistance technique en matière de lutte contre la corruption dans divers contextes ont également été évoquées.

36. Plusieurs orateurs ont mentionné les difficultés rencontrées pour établir une distinction entre les activités d'assistance technique en matière de lutte contre la corruption et les activités et initiatives d'assistance plus large dans des domaines tels que la bonne gouvernance et la gestion financière publique. On a fait observer que les divergences de classification pouvaient avoir un impact sur la communication d'informations pertinentes au Groupe.

37. Sous réserve des conclusions du processus d'examen et de l'identification de domaines prioritaires en matière d'assistance technique, le Groupe a appuyé la proposition tendant à ce que le secrétariat établisse un tableau d'ensemble de l'assistance technique, notamment des compétences disponibles et des programmes existants. Il a encouragé les États parties à inclure des informations sur l'évaluation et l'impact des programmes d'assistance technique dans cet exercice. Ce tableau faciliterait les débats sur les efforts visant à assurer l'adéquation entre la demande et l'offre d'assistance technique. Le Secrétaire a déclaré que le secrétariat était disposé à réaliser cet exercice, notant que les résultats dépendraient de la qualité et de la rapidité des informations fournies par les États parties, signataires et prestataires de l'assistance technique.

## **V. Questions financières et budgétaires**

38. Pour l'examen du point 4 de l'ordre du jour relatif aux questions financières et budgétaires, des informations ont été données au Groupe sur les ressources disponibles pour l'exercice biennal 2010-2011, à la fois au titre du budget ordinaire et des contributions volontaires, sur les dépenses effectivement engagées et celles qui devraient l'être compte tenu de l'expérience tirée de la première année de



fonctionnement du Mécanisme, et sur les prévisions concernant les ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2012-2013.

39. Plusieurs orateurs ont rappelé la nécessité d'assurer un financement suffisant du Mécanisme par le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies afin de garantir son fonctionnement efficace, continu et impartial, évoquant la résolution 64/237 de l'Assemblée générale, la résolution 3/1 de la Conférence intitulée "Mécanisme d'examen" et la résolution 1/1 du Groupe intitulée "Ressources nécessaires au fonctionnement du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption pour l'exercice biennal 2012-2013".

40. Nonobstant, certains orateurs ont exprimé l'avis que les ressources supplémentaires nécessaires pour des postes et la traduction des documents officiels du Groupe qui n'avaient pas été prévues dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 devraient être fournies par des contributions volontaires.

41. D'autres orateurs ont noté que les recommandations concernant le financement des besoins généraux du Mécanisme ne devraient pas s'écarter des principes déjà convenus dans les résolutions susmentionnées, dans lesquelles les éléments devant être financés par le budget ordinaire étaient énoncés et comprenaient notamment la traduction des documents mis à la disposition du Groupe dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

42. À la demande d'un orateur, le secrétariat a précisé que, après sa quatrième session, si la Conférence présentait un projet de résolution à l'Assemblée générale sur le recours au budget ordinaire pour couvrir des besoins supplémentaires du Mécanisme, cette demande serait examinée en même temps que le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, dans le cadre de la procédure budgétaire normale.

## **VI. Autres questions**

43. Le Président a noté que des consultations informelles avaient été tenues en marge de la session du Groupe pour discuter de la question de la participation d'observateurs aux réunions de ce dernier. Il a indiqué que des progrès avaient été accomplis dans la recherche d'une solution qui pourrait aboutir à un consensus lors de la Conférence.

## **VII. Ordre du jour provisoire de la poursuite de la reprise de la deuxième session du Groupe d'examen de l'application**

44. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 9 septembre 2011, le Groupe a adopté l'ordre du jour provisoire de la poursuite de la reprise de sa deuxième session.

## **VIII. Adoption du rapport**

45. Le 9 septembre 2011, le Groupe a adopté le rapport sur les travaux de la reprise de sa deuxième session (CAC/COSP/IRG/2011/L.1/Add.4 à 6).

---

## Annexe

### **Ordre du jour provisoire de la poursuite de la reprise de la deuxième session du Groupe d'examen de l'application**

1. Questions d'organisation
    - a) Ouverture de la session;
    - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
  2. Examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption: suivi de la deuxième session, l'accent étant placé sur l'examen des rapports thématiques consacrés aux chapitres III et IV de la Convention.
  3. Autres questions.
  4. Conclusions et recommandations.
  5. Ordre du jour provisoire de la troisième session du Groupe d'examen de l'application.
  6. Adoption du rapport du Groupe d'examen de l'application sur les travaux de la poursuite de la reprise de sa deuxième session.
-